CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 28 novembre 2018.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mercredi 28 novembre 2018 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M^{me}	Micheline Anctil	Forestville
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M^{me}	Julie Brisson	Longue-Rive
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général adjoint
M^{me}	Véronique Côté	Conseillère en transport
M^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M^{me}	Stéphanie Gagnon	Directrice du Service de développement économique
M.	François Gosselin	Directeur général
M^{me}	Julie Hamelin	Directrice du Service de la gestion des matières résiduelles
M^{me}	Nicole Maltais	Technicienne en administration

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018;

4. Administration générale :

    4.1. Adoption du calendrier 2019 des séances ordinaires du Conseil;
    4.2. Centre administratif - octroi du contrat pour l'entretien ménager forfaitaire;
    4.3. Assurances - annulation des protections pour tremblement de terre et inondation;

5. Prévisions budgétaires MRC 2019 :

    5.1. Adoption de la partie 1;
    5.2. Adoption de la partie 2;
    5.3. Adoption des quotes-parts que devront verser les municipalités à la MRC pour l'année 2019;

6. Adoption des prévisions budgétaires du TNO Lac-au-Brochet 2019;

7. Adoption des taux de taxes pour l'exercice financier 2019 pour le TNO Lac-au-Brochet;

8. Adoption du taux d'intérêt pour la MRC et le TNO;

9. Calendrier de conservation des archives;

10. Aménagement du territoire :

    10.1. Approbation des règlements 2018-115 et 2018-116 de la municipalité des Bergeronnes;
    10.2. Approbation du règlement 253-44 de la municipalité de Tadoussac;
    10.3. TNO - secours minimaux - demande d'aide financière;

11. Développement économique et social :

    11.1. Alliance pour la solidarité Côte-Nord - fiduciaire et mandataire;
    11.2. Prix Mentoras;

12. Gestion des matières résiduelles :

    12.1. Tri et recyclage des matériaux de construction - acceptation finale du contrat se terminant le 31 octobre 2018;
    12.2. Écocentres de Sacré-Coeur et des Bergeronnes - adoption des horaires hivernaux;
    12.3. Écocentre de Portneuf-sur-Mer - sanction administrative pécuniaire - contestation;

13. Développement culturel :

    13.1. Adoption d'un projet;

14. Transport adapté et collectif - subvention MTQ;

15. Ressources humaines;

16. Comité de sécurité publique - dépôt du compte rendu du 10 octobre 2018;

17. Correspondance :

    17.1. Programme *Québec Branché* - appui aux projets de Bell Canada dans les municipalités des Escoumins, Longue-Rive et Sacré-Coeur;
    17.2. Mise sur pied du Réseau d'agents du *Fonds Écoleader* - appui au CRECN;
    17.3. Survie et maintien des dernières écoles dans les villages ruraux du Québec - appui à la municipalité de St-Marc-du-Lac-Long;

18. Gestion financière :

    18.1. Adoption du rapport des déboursés;

19. Élections :

    19.1. Élection au poste de préfet;
    19.2. Nomination du préfet suppléant;
    19.3. Opérations bancaires - signataires;

20. Affaires nouvelles :

    20.1. Remerciements à M. Donald Perron;

21. Période de questions;

22. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

M. Donald Perron, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2018-11-239

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 20*. Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2018-11-240

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2018-11-241

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour l'année 2019, ces séances débutant à 14 h :

- Mardi, le 22 janvier 2019;
- Mardi, le 19 février 2019;
- Mardi, le 19 mars 2019;
- Mardi, le 16 avril 2019;
- Mardi, le 21 mai 2019;
- Mardi, le 18 juin 2019;
- Mardi, le 20 août 2019;

- Mardi, le 17 septembre 2019;
- Mardi, le 15 octobre 2019;
- Mercredi, le 27 novembre 2019 (budget);

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la MRC.

RÉSOLUTION 2018-11-242

Centre administratif - octroi du contrat pour l'entretien ménager forfaitaire

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager forfaitaire de son centre administratif pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'une seule des cinq entreprises invitées a déposé une soumission dans les délais prescrits, soit :

NOM DES ENTREPRISES INVITÉES À SOUMISSIONNER	**ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC Prix forfaitaire pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019**
M. Richard Côté **Nettoyage Côte-Nord enr.** 478, route 138 Les Escoumins (Québec) G0T 1K0	
M. Pierre Boulianne 122, rue St-Marcellin Ouest Les Escoumins (Québec) G0T 1K0	
M. Bruno Fortin 11, rue de la Réserve Essipit (Québec) G0T 1K0	
Mme Sylvie Huard 6, rue Houde Forestville (Québec) G0T 1E0	
Mme Cathy Dufour **Conciergerie Cathy Dufour** 3068, rue Laizé Baie-Comeau (Québec) G5C 2R7	41 804,91 $

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC octroie le contrat pour l'entretien ménager forfaitaire du centre administratif, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, à Conciergerie Cathy Dufour, de Baie-Comeau, au montant total forfaitaire de 41 804,91 $ incluant les taxes;

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la signature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2018-11-243

Assurances - annulation des protections pour tremblement de terre et inondation

ATTENDU QUE la MRC est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE *La Municipale*, la police d'assurance des municipalités, comprend au chapitre 7 de la section I - assurance des biens, les garanties optionnelles suivantes : tremblement de terre et inondation;

ATTENDU QUE la MRC ne désire pas bénéficier de ces garanties;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe la MMQ qu'il ne désire pas conserver ces garanties et lui demande de retirer de sa police d'assurance des biens les garanties optionnelles tremblement de terre et inondation, et ce, pour tous les bâtiments indiqués au tableau des emplacements, sauf pour le bâtiment 1 (centre administratif);

QUE le Conseil demande à la MMQ que ce retrait soit effectif au 15 octobre 2018.

RÉSOLUTION 2018-11-244

Prévisions budgétaires 2019 de la MRC - adoption de la partie 1

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 975 du *Code municipal du Québec*, le Conseil de la MRC doit adopter le budget de celle-ci pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE le budget compte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions exercées par la MRC;

ATTENDU QUE seuls les représentants des mêmes municipalités ayant un intérêt dans une catégorie de fonctions sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

ATTENDU QUE les parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la partie 1 du budget comporte les catégories de fonctions qui concernent l'ensemble des municipalités locales ainsi que le TNO Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte, pour l'année financière 2019, les prévisions de revenus et dépenses des catégories de fonctions regroupées dans la partie 1, soit :

- Administration générale;
- Législation;
- Évaluation foncière;
- Gestion des cours d'eau;
- Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- Programme d'aménagement durable des forêts;
- Schéma de couverture de risques;
- SOCOM;

le tout tel que reproduit à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 2018-11-245

Prévisions budgétaires 2019 de la MRC - adoption de la partie 2

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 975 du *Code municipal du Québec*, le Conseil de la MRC doit adopter le budget de celle-ci pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE le budget compte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions exercées par la MRC;

ATTENDU QUE seuls les représentants des mêmes municipalités ayant un intérêt dans une catégorie de fonctions sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

ATTENDU QUE les parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la partie 2 du budget comporte la catégorie de fonctions qui concerne les municipalités locales à l'exception du TNO Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte, pour l'année financière 2019, les prévisions de revenus et dépenses de la catégorie de fonctions de la partie 2, soit :

- Développement économique;
- Forêt privée;
- Gestion des matières résiduelles et développement durable;
- Programmes de l'amélioration de l'habitat;
- Terres publiques intramunicipales;
- Transport collectif et adapté;

le tout tel que reproduit à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 2018-11-246

Adoption des quotes-parts que devront verser les municipalités à la MRC pour l'année 2019

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 976 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit, avec l'approbation du Conseil de la MRC, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la MRC pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le tableau des quotes-parts pour l'exercice financier 2019, établi selon les dispositions du règlement n^{o} 132-2015, le tout tel que reproduit à l'annexe 3 du présent procès-verbal;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à transmettre ce tableau à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC.

RÉSOLUTION 2018-11-247

Adoption des prévisions budgétaires du TNO Lac-au-Brochet 2019

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le Conseil de la MRC doit adopter le budget du TNO Lac-au-Brochet pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte, pour l'année financière 2019, les prévisions de revenus et dépenses du Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet, le tout tel que reproduit à l'annexe 4 du présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 2018-11-248

Adoption des taux de taxes pour l'exercice financier 2019 pour le TNO Lac-au-Brochet

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du règlement n^{o} 133-2015, la MRC adopte annuellement les taux de taxes applicables sur tous les biens imposables du TNO Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil fixe, pour l'exercice financier 2019, les taux suivants applicables pour le TNO Lac-au-Brochet :

- **Taxe foncière générale :** 0.5749 $ par 100 $ d'évaluation;
- **Taxe foncière spéciale pour les services de la Sûreté du Québec :** 0.0804 $ par 100 $ d'évaluation.

RÉSOLUTION 2018-11-249

Adoption du taux d'intérêt pour la MRC et le TNO

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des règlements n^{os} 132-2015 et 133-2015, le Conseil doit, lors de l'adoption du budget de la MRC et du TNO, fixer par résolution le taux d'intérêt exigible payable sur tout versement dû en vertu de ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil fixe à douze pour cent (12 %) annuellement le taux exigible sur les arrérages de toutes taxes et quotes-parts applicables à l'exercice financier 2018;

QUE le Conseil fixe à douze pour cent (12 %) annuellement le taux exigible sur l'arrérage de toute autre facture émise par la MRC, non payée dans les délais, applicable à l'exercice financier 2019.

RÉSOLUTION 2018-11-250

Calendrier de conservation des archives

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4^{o} à 7^{o} de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise M. François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2018-11-251

Approbation des règlements 2018-115 et 2018-116 de la municipalité des Bergeronnes

ATTENDU QUE la municipalité des Bergeronnes a adopté les règlements n^{os} 2018-115 et 2018-116 modifiant son règlement de zonage n^{o} 2010-050 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ces règlements sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve les règlements n^{os} 2018-115 et 2018-116 tels qu'adoptés par le conseil de la municipalité des Bergeronnes lors d'une assemblée régulière tenue le 9 octobre 2018;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre les certificats de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2018-11-252

Approbation du règlement 253-44 de la municipalité de Tadoussac

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac a adopté le règlement n^{o} 253-44 modifiant son règlement de zonage n^{o} 253 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement n^{o} 253-44 tel qu'adopté par le conseil de la municipalité de Tadoussac lors d'une assemblée régulière tenue le 13 novembre 2018;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2018-11-253

Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018, et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation, et ce, pour le TNO Lac-au-Brochet;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 $ dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule, et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions qui totalisent 5 400 $, et confirme que la contribution de la MRC sera d'une valeur d'au moins 900 $;

QU'il autorise M. Kevin Bédard, directeur général adjoint, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

RÉSOLUTION 2018-11-254

Autorisation de signature d'une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité

ATTENDU QUE la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (RLRQ, chapitre L-7) institue le *Fonds québécois d'initiatives sociales*, lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE la présente entente administrative confie à l'Organisme la gestion des fonds octroyés par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE pour la Côte-Nord, le Fonds est doté d'une enveloppe de 3,5 millions pour les cinq prochaines années, ce qui représente 700 000 $ par année;

ATTENDU QUE le cadre normatif des Alliances stipule que la gestion du Fonds doit être confiée au palier régional;

ATTENDU QUE les ententes régionales doivent être conclues avec un organisme régional désigné ou créé par les élus de la région;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un fiduciaire pour administrer le Fonds;

ATTENDU QUE chacun des partenaires signataires de l'Alliance pourra convenir des actions à prioriser dans leurs milieux respectifs, sera responsable de sa concertation locale et devra déposer un plan d'action en ce sens;

ATTENDU QUE le 14 novembre 2018, lors d'une rencontre de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, les préfets de la Côte-Nord ont convenu de procéder à la signature de l'entente et de mandater la MRC de Caniapiscau comme fiduciaire de celle-ci;

ATTENDU QUE le mandataire bénéficiera d'une somme représentant 10 % de l'enveloppe annuelle, soit 70 000 $, pour la préparation des plans et suivi de dossiers;

ATTENDU QU'il a été convenu que ce 10 % sera réparti de la façon suivante : 50 % au fiduciaire et 10 % à chacune des cinq autres MRC de la Côte-Nord;

ATTENDU QU'il a été convenu que l'enveloppe annuelle résiduelle dédiée à la Côte-Nord, soit 630 000 $, soit répartie en fonction des pourcentages de la répartition historique, tel que convenu entre les MRC de la Côte-Nord :

MRC de Caniapiscau : 11,5 %
MRC du Golfe-du-Saint-Laurent : 18,0 %
MRC de La Haute-Côte-Nord : 18,5 %
MRC de Manicougan : 18,5 %
MRC de Minganie : 16,0 %
MRC de Sept-Rivières : 17,5 %

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine les décisions de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord prises le 14 novembre 2018, désignant l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord comme organisme régional;

QU'il mandate la MRC de Caniapiscau pour être le fiduciaire de l'entente au nom des MRC de la Côte-Nord;

QU'il autorise le préfet, ainsi que le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à l'entente *L'Alliance pour la solidarité*, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

La région de la Côte-Nord récipiendaire du Prix Mentoras

La Côte-Nord a été l'une des deux régions récipiendaires du *Prix Mentoras* lors du Rendez-vous annuel du Réseau M à Montréal, en novembre dernier. Ce prix est décerné annuellement par la Fondation de l'entrepreneurship à une personne ou une organisation dont la contribution exceptionnelle a favorisé l'avancement et la promotion du mentorat pour entrepreneurs au Québec.

RÉSOLUTION 2018-11-255

Tri et recyclage des matériaux de construction - acceptation finale du contrat se terminant le 31 octobre 2018

ATTENDU le contrat intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et l'entreprise AIM Écocentre pour assurer le tri et le recyclage des matériaux de construction, pour la période du 15 juillet 2017 au 31 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'entrepreneur, conformément aux dispositions du cahier des charges, a fourni le certificat émis par la CNESST à l'effet qu'il n'y a aucune réclamation contre lui;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil procède à l'acceptation finale du contrat intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et l'entreprise AIM Écocentre pour assurer le tri et le recyclage des matériaux de construction, pour la période du 15 juillet 2017 au 31 octobre 2018;

QUE le Conseil autorise le directeur général à procéder au versement de la garantie d'exécution retenue sur ce contrat.

RÉSOLUTION 2018-11-256

Écocentres de Sacré-Coeur et des Bergeronnes – adoption des horaires hivernaux

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC compte trois écocentres situés à Portneuf-sur-Mer, aux Bergeronnes et à Sacré-Coeur, afin de desservir l'ensemble des citoyens de La Haute-Côte-Nord qui y apportent leurs résidus de construction, rénovation et démolition;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Portneuf-sur-Mer est ouvert à l'année;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Sacré-Cœur est ouvert en période hivernale à titre de projet pilote depuis la saison 2015-2016 (résolution 2015-11-246), à raison d'une journée à toutes les deux semaines approximativement, pour une période d'ouverture de cinq heures par jour;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre des Bergeronnes est habituellement fermé durant la période hivernale, soit de la mi-novembre à la mi-avril, mais qu'avec l'aménagement du centre de transfert des matières résiduelles à proximité, il est désormais possible d'ouvrir cet écocentre en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC juge opportun de poursuivre l'ouverture de l'écocentre de Sacré-Cœur en période hivernale, à raison de cinq heures par jour, pendant huit journées, conditionnellement à ce que la municipalité de Sacré-Coeur accepte d'assumer la totalité des frais de déneigement, et ce, en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC accepte d'ouvrir les écocentres de Sacré-Cœur et des Bergeronnes durant la période hivernale 2018-2019, les journées suivantes, de 10 h à 15 h :

- Sacré-Cœur : les vendredis 30 novembre, 14 décembre, 11 et 25 janvier, 8 et 22 février, 8 et 22 mars;

- Les Bergeronnes : les vendredis 7 et 21 décembre, 18 janvier, 1er et 15 février, 1er, 15 et 29 mars;

QUE la municipalité de Sacré-Coeur assume les frais liés au déneigement de l'écocentre en tout temps (tout au long de l'année), et que l'article 4.2 de l'entente *Gestion et propriété de l'écocentre de Sacré-Cœur*, intervenue entre la MRC et la municipalité, soit modifié en conséquence;

QUE cet horaire d'ouverture pour la saison hivernale 2018-2019 fasse l'objet d'une réévaluation pour les années subséquentes.

RÉSOLUTION 2018-11-257

Écocentre de Portneuf-sur-Mer - sanction administrative pécuniaire - contestation

CONSIDÉRANT l'avis de réclamation provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

(MDDELCC) reçu à la MRC le 8 janvier dernier, indiquant l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire de 2 500 $ pour ne pas avoir entreposé des bardeaux d'asphalte à l'abri des intempéries à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déposé une demande de réexamen concernant cette sanction administrative (résolution 2018-01-012);

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de réexamen du MDDELCC a confirmé, le 21 novembre dernier, la décision rendue par la Direction régionale d'imposer une sanction administrative pécuniaire de 2 500 $ à la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de contester cette décision;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à déposer une requête au Tribunal administratif du Québec afin de contester la décision du MDDELCC d'imposer une sanction administrative pécuniaire de 2 500 $ pour ne pas avoir entreposé des bardeaux d'asphalte à l'abri des intempéries à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer.

RÉSOLUTION 2018-11-258

Entente de développement culturel - adoption d'un projet

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet suivant correspond à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été analysé par la conseillère en développement culturel et touristique, ainsi que par la Commission des Arts et de la Culture le 25 octobre 2018, et qu'ils répondent aux exigences de l'*Entente de développement culturel 2018-2020*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la conseillère en développement culturel et touristique et de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer au projet suivant :

N° projet	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
2018-P-05	Aide au patrimoine	Cercle des Fermières de Rivière-Portneuf	Initiation au tissage	2 533 $

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2018-11-259

Développement du transport collectif en Haute-Côte-Nord et aide financière provenant du ministère des Transports

CONSIDÉRANT QUE le Service de transport collectif de la MRC de La Haute-Côte-Nord est un nouveau service de transport collectif et rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est l'autorité organisatrice du transport (AOT), tel que l'entend le ministère des Transports, et ce, depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement et la croissance du service de transport collectif en Haute-Côte-Nord sont essentiels pour assurer sa pérennité, telle une entreprise en démarrage;

CONSIDÉRANT QUE la diminution de l'aide financière du ministère depuis 2016, laquelle est passée de 100 000 $ à 75 000 $, vient affecter le développement du Service de transport collectif de la MRC de La Haute-Côte-Nord et conséquemment, fragiliser la croissance de ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE les modalités subséquentes du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC) misent abondamment sur le frein de l'accumulation des surplus attribuables au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord n'a jamais généré de surplus, provenant du Ministère ou d'autres sources depuis 2015;

CONSIDÉRANT QU'aucun plan visant le réinvestissement des surplus attribuables au Ministère n'est à cet effet prévu à ce jour et ne sera ainsi pas nécessaire pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du PADTC 2018-2020 prévoient le montant de l'aide financière de la façon suivante :

> *L'aide financière pouvant être accordée à un organisme admissible ne peut dépasser 66 % des dépenses admissibles du projet du demandeur et est d'un montant maximum de :*
>
> - *75 000 $, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer moins de 5 000 déplacements pour l'année en cours;*

CONSIDÉRANT QUE le montant de 75 000 $ accordé pour les organismes effectuant moins de 5 000 déplacements démontre malheureusement que le Ministère ne comprend pas les enjeux ni la réalité du territoire très particulier de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce sont 199 483 kilomètres qui ont été parcourus pour 1 554 déplacements, et ce, pour une période de douze mois;

CONSIDÉRANT QU'il serait ainsi plus réaliste pour le Service de transport collectif de la MRC de La Haute-Côte-Nord de bénéficier du 66 % des dépenses d'opération admissibles pouvant être accordé par le Ministère, et ce, sans générer de surplus;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère accorde plutôt l'aide financière la plus basse des deux, et représente donc un très mince et insuffisant 75 000 $ pour le transport collectif de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le financement du Service de transport collectif de la MRC s'en trouve grandement affecté et nuit de façon très importante à sa pérennité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande fortement au ministère des Transports d'appliquer une aide financière correspondant à 66 % des dépenses d'opération admissibles, sans égard au nombre de déplacements, ce qui représente un montant de 143 038 $;

QU'il demande expressément au MTQ une rencontre avec le gestionnaire du PADTC le plus rapidement possible.

Comité de sécurité publique – dépôt du compte rendu du 10 octobre 2018

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique qui a eu lieu le 10 octobre 2018.

Correspondance

1. INFORMATION GÉNÉRALE

1.1. M. David Clerens, directeur par interim, Direction des programmes d'aide en transport collectif, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Conformément au *Programme d'aide au développement du transport collectif*, le ministère versera sous peu un montant de 37 500 $ à titre de 1er versement provisoire.

1.2. M. Pierre Dassylva, directeur, Direction du Saguenay–Lac-St-Jean et de la Côte-Nord, ministère de la Culture et des Communications

Il transmet le dernier versement de la subvention accordée pour l'exercice 2017-2018, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel* (10 075 $).

1.3. Mutuelle des municipalités du Québec

Elle transmet à la MRC sa part de la ristourne suite au renouvellement de sa police d'assurance.

1.4. CISSS de la Côte-Nord

Communiqué de presse concernant l'inauguration, le 21 novembre dernier, de l'unité satellite d'hémodialyse à l'hôpital Le Royer de Baie-Comeau.

1.5. Madame Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA, vice-présidente à la vérification, Commission municipale du Québec

Pour faire suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* portant notamment sur le nouveau mandat de vérification de la Commission municipale du Québec, elle transmet de l'information pour mieux comprendre la portée de ces nouvelles responsabilités.

2. ACCUSÉ DE RÉCEPTION

2.1. M. Patrick Beauchesne, sous-ministre, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Il répond à la résolution 2018-08-192 par laquelle la MRC demandait d'intervenir rapidement pour soutenir l'industrie de la récupération et du recyclage face à la situation critique actuelle du marché des matières recyclables.

3. DEMANDES D'APPUI

3.1. M. Stéphane Couture, directeur, Affaires gouvernementales, Québec, Bell

Demande l'appui de la MRC pour les trois projets déposés dans le cadre du programme *Québec branché*, qui permettront plus précisément d'améliorer les services Internet large bande dans les municipalités des Escoumins, Longue-Rive et Sacré-Cœur.

3.2. M. Sébastien Caron, directeur général, Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

Sollicite un appui moral de la MRC à la demande de l'organisme de faire partie du Réseau d'agents du *Fonds écoleader* et une collaboration dans l'exécution du mandat de l'agent auprès des entreprises de la MRC.

3.3. M. Marcel Dubé, maire de Saint-Marc-du-Lac-Long

Souhaite l'appui des MRC du Québec dans leur démarche visant à assurer la survie des dernières écoles des villages ruraux du Québec.

RÉSOLUTION 2018-11-260

Programme Québec Branché - appui aux projets de Bell Canada dans les municipalités des Escoumins, Longue-Rive et Sacré-Coeur

ATTENDU QUE trois projets déposés par Bell Canada pour améliorer les services Internet large bande dans les municipalités des Escoumins, Longue-Rive et Sacré-Coeur, ont été acceptés dans le cadre du programme Québec Branché;

ATTENDU QUE 1 380 domiciles (résidences et entreprises) bénéficieront de ces améliorations;

ATTENDU QUE ce type de projets fait partie des priorités de la MRC pour son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie les projets n^{os} 122, 232 et 343 déposés par Bell Canada dans le cadre du programme *Québec Branché* du gouvernement du Québec.

RÉSOLUTION 2018-11-261

Mise sur pied du Réseau d'agents du Fonds Écoleader - appui au CRECN

CONSIDÉRANT QUE le *Fonds ÉcoLeader* est une démarche intégrée et structurante visant l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres par les entreprises présentes sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau d'agents du *Fonds Écoleader* sera composé de personnes (agents) relevant d'organismes spécialisés en accompagnement d'entreprises, engagés à les mobiliser et à susciter l'émergence de projets;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'Environnement de la Côte-Nord (CRECN) souhaite héberger l'agent de la Côte-Nord et pouvoir remplir ce mandat avec la collaboration des MRC de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande déposée par le Conseil régional de l'Environnement de la Côte-Nord afin de faire partie du Réseau d'agents du *Fonds Écoleader*;

QU'il accepte de collaborer avec le CRECN dans l'exécution du mandat de l'agent auprès des entreprises de la MRC.

RÉSOLUTION 2018-11-262

Survie et maintien des dernières écoles dans les villages ruraux du Québec - appui à la municipalité de St-Marc-du-Lac-Long

ATTENDU la résolution de la municipalité de St-Marc-du-Lac-Long concernant leur démarche visant à assurer la survie des dernières écoles des villages ruraux du Québec;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la municipalité de St-Marc-du-Lac-Long et demande à Monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, que soient maintenues et intensifiées les actions pour modifier les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* concernant, entre autres, mais de manière non exhaustive, le droit des parents pour le choix de leur école, et ce, dans le cas spécifique où le maintien de la dernière école du village est menacé en raison de l'application de ces dispositions.

RÉSOLUTION 2018-11-263

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 17 octobre 2018 au 28 novembre 2018, totalisant 1 970 766,36 $ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 1 970 766,36 $ pour la MRC, effectués du 17 octobre 2018 au 28 novembre 2018.

La séance du Conseil est suspendue afin de procéder à l'élection du préfet.

ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET

Conformément aux dispositions de l'article 210.26 de la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale*, le directeur général de la MRC assume la présidence de la séance tant que le préfet n'est pas élu. Il explique le processus de mise en candidature et de vote.

1re candidature :

M. André Desrosiers propose
Mme Lise Boulianne seconde

de soumettre la candidature de Mme Micheline Anctil.

Aucune autre candidature n'est proposée. Le directeur général déclare la fin de la période de mise en candidature.

Mme Anctil accepte sa mise en candidature.

Elle est alors déclarée élue préfet de la MRC de La Haute-Côte-Nord par le directeur général.

SERMENT D'OFFICE - PRÉFET DE COMTÉ

Réf. légale :

Article 210.29.3 de la Loi sur l'organisation territoriale et municipale *(RLRQ, 0-9)*

Je, Micheline Anctil, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de préfet avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et que je m'engage à respecter les règles d'éthique et de déontologie applicables.

_____
Micheline Anctil
Préfet de Comté

Assermentée devant moi aux Escoumins, ce 28e jour de novembre 2018.

_____
François Gosselin
Directeur général

La séance reprend son cours sous la présidence de Mme Anctil.

RÉSOLUTION 2018-11-264

Nomination du préfet suppléant

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant, Madame Lise Boulianne, mairesse de la municipalité de Sacré-Coeur, prend fin lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de ce jour;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau préfet suppléant pour les six prochains mois;

ATTENDU QUE le Conseil a convenu d'une procédure pour la nomination du préfet suppléant, soit par ordre alphabétique de nom de famille, et que l'élu désigné a le choix d'accepter ou non sa nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE Monsieur Charles Breton, maire de la municipalité de Tadoussac, soit et est, par les présentes, nommé préfet suppléant de la MRC pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de mai 2019.

RÉSOLUTION 2018-11-265

Opérations bancaires - signataires

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, M. François Gosselin, soit et est, par la présente, autorisé, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à négocier avec la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent, à y déposer et à lui transférer, mais au crédit du compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord seulement, tous chèques et ordres pour le paiement d'argent et pour lesdites fins endosser de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, soit par écrit, soit par estampille;

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord soient tirés au nom de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord ou Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord ou en utilisant les abréviations MRC de La Haute-Côte-Nord et signés de sa part par :

- la préfet, Madame Micheline Anctil, ou, en son absence, le maire de la municipalité des Escoumins, M. André Desrosiers;

ET

- le directeur général, M. François Gosselin, ou, en son absence, le directeur général adjoint, M. Kevin Bédard;

QUE le directeur général soit autorisé, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse Desjardins un état de compte de la MRC, de même que toutes pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord et à signer et délivrer à ladite Caisse Desjardins la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Desjardins;

QUE M^{me} Nicole Maltais, technicienne en administration, soit autorisée, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse Desjardins un état de compte de la MRC, de même que toutes pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord;

QUE cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation soit signifié à cette caisse;

QUE la présente résolution a pour effet d'annuler toutes les résolutions antérieures concernant le même sujet.

RÉSOLUTION 2018-11-266

Remerciements à M. Donald Perron

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord exprime à M. Donald Perron, toute sa reconnaissance pour son implication comme préfet au sein du Conseil de la MRC au cours des deux dernières années.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, François Gosselin, directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 28 novembre 2018.

_____
François Gosselin
Directeur général

RÉSOLUTION 2018-11-267

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 50.

TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL SONT APPROUVÉES PAR :

Donald Perron Préfet	Micheline Anctil Préfet

François Gosselin
Directeur général

ANNEXE 1

(Résolution nº 2018-11-244)

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 1

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019		PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Législation				**Législation**			
Rémunération préfet	34 676	35 369	2	Quotes-parts	108 678	100 000	1
Avantages sociaux préfet	2 340	2 400	3	Appropriation surplus		8 678	2
Déplacements préfet	6 500	6 500	5				
Frais de congrès préfet	2 000	2 000	6				
Rémunération conseil	47 251	48 196	2				
Avantage sociaux conseil	2 061	2 130	3				
Déplacements conseil	13 500	11 733	5				
Réception	350	350	8				
	108 678	108 678			108 678	108 678	
Administration générale				**Administration générale**			
Rémunération du personnel	101 999	104 975	1	Appropriation surplus	16 021	34 326	2
Avantages sociaux	17 461	20 470	3	Subv.Gouv. Qu. Pacte fiscal	271 075	271 075	3
Déplacements du personnel	-	2 500	4	Adm. Québec en forme	2 036	-	3
Déplacements élus	130		5	Services rendus aux mun.	47 414	54 824	5
Congrès, Colloque	1 851	1 500	6	Revenus de placements	8 000	8 000	6
Fournitures de bureau	1 000	1 000	7	Loyer TNO	16 827	17 164	7
Hébergement, ad cour, anti-virus	352	350	9	Contribution Radio CHME-FM	3 481	4 000	8
Entretien et réparations informatiques	4 863	6 500	9	Prog aide aux MRC (FDT)	126 900	126 900	9
Assurances	5 152	4 900	11	Part. Socom Centre adm.	58 025	58 025	9
Système de sécurité	250	250	11	Location de bureaux	5 835	5 951	9
Conciergerie	38 700	38 700	11	Autres revenus	8 500	8 500	11
Nettoyage des rideaux	1 050	1 000	11				
Déneigement	3 045	3 045	11				
Électricité - chauffage	27 000	27 000	11				
Taxes - services municipaux	1 500	1 500	11				
Articles de nettoyage	950	900	11				
Pièces et accessoires	1 000	750	11				
Entretien bâtisse	9 360	18 000	11				
Entretien terrain	2 500	1 500	11				
Ameublement	420	160	13				
Intérêts dettes L.T.	3 266	2 815	18				

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 1

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019		PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Remboursement dette L.T.	17 573	18 093	18				
Frais bancaires	555	555	18				
Entente publicité radio	3 481	4 000	19				
Aide financière aux organismes	4 750	9 750	19				
Aide financière Vallée des Roseaux	5 000		19				
Transfert état investissement	7 800	25 000	19				
Schéma							
Rémunération du personnel	13 626	14 375	1				
Avantages sociaux	2 739	2 803	3				
Déplacements du personnel	600	600	4				
Fournitures de bureau	200	200	7				
Médias	120	500	12				
Tourisme							
Rémunération du personnel	8 803	11 913	1				
Avantages sociaux	1 769	2 323	3				
Déplacements du personnel	450	2 000	4				
Formation	4 000	1 000	6				
Utilisation du photocopieur	-	150	7				
Cotisations et abonnements	-	500	10				
Médias	-	1 000	12				
Aménagement							
Rémunération	168 841	178 127	1	Subv prog infr. routières	122 500	122 500	3
Avantages sociaux	33 231	35 057	3	Services rendus aménag.	36 600	39 015	5
Déplacements du personnel	6 500	4 000	4				
Congrès secrétaire-trésorier	1 800	1 800	6				
Formation	1 000	500	6				
Fournitures de bureau	2 300	2 250	7				
Téléphone	1 200	1 320	7				
Location de la timbreuse	159	159	7				
Poste	530	400	7				

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 1

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019		PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Utilisation du photocopieur	650	400	7				
Alimentation, boissons, café	850	850	8				
Entretien et réparations informatiques	900	1 200	9				
Traitement de données	1 118	746	9				
Cotisations et abonnements	1 150	1 000	10				
Assurances	6 130	6 480	11				
Médias	2 000	550	12				
Honoraires prof PIRL	122 500	122 500	16				
Conseillers juridiques	2 300	2 300	16				
Conseillers jur.réglements harm.	550	600	16				
Vérification des livres	3 660	3 660	16				
Géomatique							
Rémunération du personnel	1 341	1 300	1	Revenus de géomatique	1 700	-	
Avantages sociaux	270	257	3				
Développement culturel							
Rémunération du personnel	57 207	35 739	1	Subv planif. Dév. Culturel	10 000	34 800	9
Avantages sociaux	11 498	6 969	3	Prog. Aide culture (FDT)	10 000	10 000	9
Déplacements du personnel	1 750	3 000	4	Part. Socom Dév. Cult.	10 000	13 200	9
Déplacements des élus	1 315	1 500	5	Autres revenus Dév. Cult.	9 000	-	9
Formation	2 000	2 000	6				
Fournitures de bureau	300	500	7				
Téléphone	140	140	7				
Poste	80	80	7				
Utilisation du photocopieur	600	450	7				
Réception	250	275	8				
Entretien et réparations informatiques	125	125	9				
Traitement de données	194	249	9				
Cotisations et abonnements	490	150	10				
Médias	300	600	12				
Vérification des livres	470	470	16				
Actions Développement culturel	34 900	58 000	19				
	763 914	808 280			763 914	808 280	

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 1

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019		PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Cours d'eau				**Cours d'eau**			
Rémunération du personnel	1 318.00	1 318.00	1	Appropropriation surplus	6 212	6 212	2
Avantages sociaux	252.00	252.00	3				
Déplacements du personnel	832.00	832.00	4				
Location de véhicule	350.00	350.00	4				
Fournitures de bureau	100.00	100.00	7				
Poste	50.00	50.00	7				
Utilisation photocopieur	10.00	10.00	7				
Médias	300.00	300.00	12				
Conseillers juridiques	3 000.00	3 000.00	16				
	6 212	6 212			6 212	6 212	
Socom				**Socom**			
Remb. emprunt L.T.	150 827	155 603	18	Appropriation surplus	45 169		2
Intérêts emprunt L.T.	28 031	24 241	18	Produit invest placement L.T.	690 673	731 720	6
Études collégiales	20 070	20 000	19				
Route verte	700	945	19				
Développement éolien	25 000	-	19				
Aide financière org. Socom	10 000	10 000	19				
Redevances municipales	307 089	325 093	20				
Contribution développement économique	100 000	-	22				
Part, dép. centre adm. Socom	58 025	58 025	22				
Aide transport	26 100	115 399	22				
Aide programme rénovation	-	9 214	22				
Aide développement culturel	10 000	13 200	22				
	735 842	731 720			735 842	731 720	

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 1

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019		PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Évaluation				**Évaluation**			
Rémunération du personnel	260 359	254 500	1	Quotes-parts	419 300	363 600	1
Avantages sociaux	52 515	49 400	3	Appropriation surplus	26 246	47 640	2
Déplacements du personnel	26 000	15 600	4	Autres revenus (certificats)	5 060	4 500	11
Frais de congrès	1 422	1 800	6				
Formation et enseignement	1 370	-	6				
Fournitures de bureau	2 100	1 750	7				
Téléphone	1 515	1 230	7				
Poste	2 200	1 700	7				
Utilisation du photocopieur	340	300	7				
Mutations immobilières	1 700	1 600	7				
Réception	200	300	8				
Entretien et réparations informatiques	24 900	24 000	9				
Traitement de données	535	540	9				
Cotisations et abonnements	95	95	10				
Assurances	4 301	4 500	11				
Médias	200	450	12				
Ameublement	1 000	6 290	13				
Vêtements chaussures et accessoires	1 500	1 500	14				
Conseillers juridiques	10 393	-	16				
Vérification des livres	841	841	16				
Tenue à jour	48 294	49 344	16				
Transfert état d'investissement	8 826		23				
	450 606	415 740			450 606	415 740	
P.A.D.F.				**P.A.D.F.**			
Rémunération du personnel	14 457	15 252	1	Appropriation surplus		68 685	2
Avantages sociaux	2 878	3 036	3	Revenus gestion P.A.D.F.	205 000	121 000	9
Déplacements du personnel	500	500	4	Revenus adm projets P.A.D.F.	18 520	10 931	9
Location de véhicule	600	600	4				
Essence	-	75	4				
Poste	30	30	7				
Utilisation photocopieur	55	55	7				
Subventions organismes	205 000	181 068	19				
	223 520	200 616			223 520	200 616	

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 1

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019		PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Baux villégiature sable et gravier Domaine de l'État				**Baux villégiature sable et gravier Domaine de l'État**			
Rémunération du personnel	89 782	94 720	1	Appropriation surplus	43 638	60 896	2
Avantages sociaux	18 001	18 991	3	Subv. projet sécurité villégiatur	4 430		3
Déplacements du personnel	2 500	2 500	4	Revenus de location sabl. grav	44 000	48 000	10
Location de véhicules	5 500	4 000	4	Revenus de location baux	472 000	480 000	10
Essence	150	1 000	4	Revenus frais administration	28 000	30 000	10
Formation et enseignement	1 479	1 000	6	Revenus d'intérêts arrérages	700	650	10
Fournitures	2 700	1 500	7				
Téléphone	1 318	1 820	7				
Location timbreuse	190	190	7				
Poste	4 100	3 200	7				
Utilisation photocopieur	550	500	7				
Accès au registre	125	125	7				
Réception	500	500	8				
Entretien et réparations informatiques	10 129	6 500	9				
Traitement de données	1 229	746	9				
Assurances	2 828	2 870	11				
Location de bureaux	3 641	3 714	11				
Médias	750	500	12				
Ameublement	179	-	13				
Vêtements, chaussures et acces.	800	800	14				
Immatriculation VTT	75	80	15				
Entretien VTT	200	200	15				
Honoraires professionnels	13 215	5 000	16				
Conseillers juridiques	1 000	3 000	16				
Vérification des livres	2 305	2 310	16				
Fonds mise en valeur	140 000	140 000	17				
Frais bancaires	780	780	18				
Projet sécurité villégiature	2 830		19				
Partage de revenus avec gouv.	272 350	290 000	21				
Transfert état d'investissement	13 562	33 000	23				
	592 768	619 546			592 768	619 546	

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 1

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019	
Schéma de couverture de risques			
Rémunération du personnel	15 859	16 731	1
Avantages sociaux	3 166	3 340	3
Déplacements du personnel	-	700	4
Formation et enseignement	-	6 500	6
Fournitures de bureau	100	100	7
Poste	20	20	7
Utilisation du photocopieur	200	200	7
Alimentation, boissons, café	30	-	8
Médias	504	600	12
Honoraires professionnels	25 000	500	16
	44 879	28 691	
Total Partie 1	**2 926 419**	**2 919 483**	

PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Schéma de couverture de risques			
Quotes-parts	20 000	15 000	1
Appropriation surplus	24 879	7 191	2
Subvention sécurité incendie		6 500	3
	44 879	28 691	
	2 926 419	**2 919 483**	

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 1 (SOMMAIRE)

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019	
Rémunération du personnel	733 592	728 950	1
Rémunération des élus	81 927	83 565	2
Avantages sociaux	148 181	147 428	3
Déplacements du personnel	45 732	38 257	4
Déplacements des élus	21 445	19 733	5
Formation, congrès, colloques	16 922	18 100	6
Frais fonctionnement administratifs	24 562	21 529	7
Alimentation, boisson, café	2 180	2 275	8
Dépenses Informatiques	44 345	40 956	9
Cotisations et abonnements	1 735	1 745	10
Entretien - Bâtisse et terrain	107 407	115 109	11
Médias	4 174	4 500	12
Ameublement	1 599	6 450	13
Vêtements, chaussures pièces et acces.	2 300	2 300	14
Immatriculation et entretien véhicules	275	280	15
Honoraires professionnels	233 528	193 525	16
Fonds mise en valeur	140 000	140 000	17
Remb. dette L.T. et frais bancaires	201 032	202 087	18
Aide financère, mun. org. et communauté	319 531	308 763	19
Redevances municipales	307 089	325 093	20
Partage de revenus avec gouv.	272 350	290 000	21
Transfert vers d'autres départements	194 125	195 838	22
Transfert état invest.	22 388	33 000	23
	2 926 419	2 919 483	

PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Quotes-parts	547 978	478 600	1
Appropriation surplus	162 165	233 628	2
Subvention Gouvernement	615 041	555 875	3
Services rendus	84 014	93 839	5
Revenus de placements	698 673	739 720	6
Loyer	16 827	17 164	7
Revenus d'organismes+mun.	3 481	4 000	8
Transf. prov. d'autres départ.	238 280	225 007	9
Revenus baux	544 700	558 650	10
Autres revenus	15 260	13 000	11
	2 926 419	2 919 483	

ANNEXE 2
(Résolution nº 2018-11-245)

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 2

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019		PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Gestion TPI				**Gestion TPI**			
Rémunération du personnel	74 397	78 488	1	Appropriation surplus	51 264	31 136	2
Avantages sociaux	14 868	15 686	3	Projet PADF	45 000	40 000	3
Déplacements du personnel	2 000	2 000	4	Revenus de placement TPI	900	900	6
Essence	5 650	5 261	4	Autres revenus	8 600	5 500	11
Formation	2 350	2 350	6	Revenus frais administration	3 300	3 300	12
Fournitures de bureau	3 100	1 500	7	Redevances forestières	83 500	50 000	12
Téléphone	650	650	7	Baux location	74 500	81 500	12
Poste	270	270	7				
Utilisation du photocopieur	290	290	7				
Location de bureau	2 194	2 238	7				
Réception	400	400	8				
Entretien et réparations informatiques	5 058	2 500	9				
Traitements de données	478	478	9				
Cotisations et abonnements	625	625	10				
Assurances	3 400	3 200	11				
Médias	150	500	12				
Ameublement	-	350	13				
Vêtements, chaussures et access.	420	400	14				
Équipements	-	500	14				
Immatriculation véhicules	512	610	15				
Entretien véhicules	861	875	15				
Honoraires professionnels	5 100	5 100	16				
Conseillers juridiques	5 000	7 000	16				
Vérification des livres	786	790	16				
Fonds de mise en valeur	19 425	15 000	17				
Frais bancaires	500	500	18				
Transfert état invest.	12 900		23				
Cotisation protection feu insectes	3 200	3 200	24				
Voirie forestière	24 150	10 000	24				
Transport de bois	1 575	1 575	24				
Travaux sylvicoles	76 755	50 000	24				
	267 064	212 336			267 064	212 336	

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 2

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019		PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Matières résiduelles et développement durable				**Matières résiduelles et développement durable**			
Rémunération du personnel	265 265	263 969	1	Quotes-parts	1 789 732	1 796 948	1
Avantages sociaux	52 470	48 901	3	Contribution Essipit	38 077	36 819	1
Déplacements du personnel	12 305	12 000	4	Appropriation surplus	482 200	250 670	2
Location de véhicule	400	400	4	Autres revenus	5 875	4 000	11
Essence	4 750	9 000	4	Écoc. Rev. Réemploi et textiles	2 500	2 300	13
Formation	3 500	3 500	6	RDD Revenus	100	-	13
Fournitures de bureau	1 800	1 800	7	RDD comp. produits électron.	6 000	4 750	13
Téléphone	2 100	1 750	7	Écoc. rev. matériaux entrants	50 000	85 000	13
Poste	1 300	900	7	Écoc. rev. matériaux secs	8 000	12 000	13
Utilisation du photocopieur	650	650	7	Recyclage revenus	3 400	5 000	13
Entretien et réparations informatiques	1 180	1 000	9	Bacs et conteneurs	4 768	7 000	13
Traitements de données	194	746	9	Gouv. redevances, élimination	91 104	87 205	13
Cotisations et abonnements		390	10	Gouv. compens. mat.recyclage	452 202	499 000	13
Assurances	8 000	10 700	11				
Loyer (Sacré-Cœur)	10 000	10 000	11				
Médias	4 660	5 500	12				
Ameublement	179	-	13				
Vêtements, chaussures et access.	600	1 000	14				
Équipement	1 800	1 800	14				
Immatriculation véhicules	559	1 410	15				
Entretien véhicules	1 600	25 000	15				
Essence diésel - Machinerie		40 000	15				
Honoraires professionnels	13 600	11 560	16				
Conseillers juridiques - recyclage	-	1 000	16				
Conseillers juridiques - matières résid.	15 000	15 000	16				
Vérification des livres	1 976	1 980	16				
Intérêts emprunt L.T.	30 000	82 250	18				
Remb. emprunt L.T.	-	83 100	18				
Projets spéciaux - Obj 0 déchet	26 578	25 000	19				
Projets spéciaux - Part organismes	24 200	15 000	19				
Bacs et Conteneurs	14 418	15 000	19				
Sensibilisation et matériel promo	10 453	10 000	19				
Transfert état invest.	373 008	101 850	23				
Écocentres - Aménagement	11 970	16 971	25				

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 2

CHARGES	Budget 2018			PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Écocentres - Balance	6 125	-	25				
Écocentres - Exploitation PSM	119 176	119 176	25				
Écocentres - Location conteneurs	3 150	1 462	25				
Écocentres - Opérations	18 674	14 000	25				
Écocentres - Transp. conteneurs	21 263	35 325	25				
Écocentres - Valorisation mat. secs	249 665	368 000	25				
Encombrants - Collecte	25 953	25 953	25				
Ordures - Collecte	432 076	287 046	25				
Ordures - Enfouissement	367 546	261 324	25				
Ordures - Redevances gouv.	101 226	96 894	25				
Ordures - Transfert	89 197	-	25				
Ordures - Transport	-	207 724	25				
RDD - Produits électroniques	385	-	25				
RDD - Valorisation	19 312	20 528	25				
Recyclage - Aménagement	9 030	5 000	25				
Recyclage - Collecte	299 333	259 170	25				
Recyclage - Transbordement	68 347	69 715	25				
Recyclage - Transp. centre de tri	139 232	143 070	25				
Recyclage - Valorisation	41 378	40 478	25				
Mat.org - Aménagement et opérations	8 000	8 000	25				
Mat.org - Collecte	2 650	2 650	25				
Mat.org - Valorisation	1 050	1 050	25				
Projets spéciaux - Dép. clandestins.	16 275	5 000	25				
Projets étudiants	400	-	25				
	2 933 958	2 790 692			2 933 958	2 790 692	
Transport collectif, adapté et Intercar				**Transport collectif, adapté et Intercar**			
Transport collectif				Transport Collectif			
Rémunération du personnel	50 343	57 591	1	Quotes-parts	4 500	6 500	1
Avantages sociaux	10 119	11 236	3	Appropriation surplus	31 000		2
Déplacements du personnel	1 500	3 300	4	Subv. MTQ	75 000	75 000	3
Formation et congrès	1 500	1 500	6	Contribution FDT	3 685		9
Fournitures de bureau	500	1 000	7	Subv. PSPS	12 466	-	9
Téléphone	300	300	7	Participation Socom	10 500	73 033	9
Poste	200	1 000	7	Contribution Usagers	15 000	28 000	14
Utilisation photocopieur	800	2 300	7				

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 2

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019		PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Soqij S. antécédants judiciaires	200	500	7				
Soutien informatique	500	250	9				
Soutien logiciel opération	525		9				
Cotisations et abonnements	300	200	10				
Assurances		85	11				
Médias	2 000	3 500	12				
Ameublement	-	150	13				
Conseillers juridiques	-	500	16				
Consultants	-	500	16				
Vérification des livres	655	1 058	16				
Transf état invest	1 000		23				
Transport a contrat	81 709	97 563	26				
Transport adapté				Transport adapté			
Rémunération du personnel	50 343	55 037	1	Quotes-parts	2 000	3 500	1
Avantages sociaux	10 119	10 786	3	Appropriation surplus	23 514	51 763	2
Déplacements du personnel	1 500	1 500	4	Subv. MTQ	114 362	179 275	3
Formation et congrès	1 500	1 500	6	Subv. PSPS	12 466	-	9
Fournitures de bureau	500	500	7	Participation Socom	8 600	36 366	9
Téléphone	300	300	7	Contribution Usagers	15 000	35 000	14
Poste	500	500	7				
Utilisation photocopieur	1 000	1 500	7				
Soqij S. antécédants judiciaires	200	200	7				
Soutien informatique	500	227	9				
Soutien logiciel opération	525	525	9				
Cotisations et abonnements	300	300	10				
Médias	2 000	1 500	12				
Consultants	-	500	16				
Vérification des livres	655	1 058	16				
Transport à contrat	105 000	200 000	26				
Transf état invest	1 000		23				
Appropriation déficit		29 971	27				

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 2

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019		PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Transport Intercar				Transport Intercar			
Transport a contrat Intercar	174 000	120 000	26	Participation Socom	7 000	6 650	9
Appropriation déficit		650	26	Subvention Intercar		90 000	14
				Contribution des MRC	167 000	24 000	14
	502 093	729 737			502 093	729 737	
Développement économique				Développement économique			
Rémunération du personnel	256 888	279 500	1	Quotes-part	123 616	123 616	1
Avantages sociaux	51 391	53 300	3	Contribution Essipit	2 964	2 979	1
Déplacements du personnel	16 000	21 000	4	Appropriation suplus		169 883	2
Déplacements élus	1 000	500	5	Cont soutien travail. autonome	11 430	11 430	3
Formation et enseignement	4 100	3 500	6	Entente sectorielle D.C.S.		37 733	3
Colloques, congrès	4 300	3 625	6	Subvention FARR		11 700	3
Poste	750	550	7	Subv. concertation emplois	6 500	8 040	3
Fournitures de bureau	4 000	6 000	7	Subvention FDT	1 048 487	1 152 061	3
Téléphone	2 600	2 600	7	Revenus mentorat	3 680	4 000	8
Utilisation photocopieur	1 500	3 500	7	Revenus hon. frais suivi FLS	730		8
Aliments, boissons, café	300	450	8	Participation Socom	100 000		9
Réception	240	300	8	Alliance pour la solidarité		100 000	9
Entretien, réparations informatiques	1 800	1 250	9				
Héberg. ad. cour. / anti-virus	318	210	9				
Traitement de données	1 000	500	9				
Cotisation à des associations	3 175	6 770	10				
Assurances	1 096	1 500	11				
Entretien batiment	-	5 000	11				
Médias	12 000	14 000	12				
Ameublement	2 000	3 000	13				
Conseillers juridiques	2 000	2 000	16				
Consultants	4 000	4 000	16				
Vérification des livres	3 140	3 140	16				
Politique de soutien aux entreprises	85 095	137 635	19				
Politique de soutien projets struct.	495 284	412 902	19				
Alliance pour la solidarité		100 000	19				

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019
PARTIE 2

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019		Budget 2018	Budget 2019	Budget 2019	
Transfert subv. FDT autres departemen	157 900	157 900	22				
Transfert état d'investissement	6 820		23				
Location d'équipement	2 700	2 000	27				
Volet 1 / Mentorat	6 400	6 000	27				
Autres projets dév. Économiques	169 610	346 740	27				
Appropriation du déficit		45 340	28				
	1 297 407	1 624 712			1 297 407	1 624 712	
Agence des Forêts privées				**Agence des Forêts privées**			
Rémunération du personnel	28 328	29 650	1	Services rendus	38 556	40 000	5
Avantages sociaux	5 643	5 765	3				
Déplacements du personnel	1 700	1 700	4				
Location de véhicule	1 550	1 300	4				
Essence	-	250	4				
Fournitures de bureau	400	400	7				
Téléphone	70	70	7				
Poste	45	45	7				
Utilisation du photocopieur	75	75	7				
Alimentation, boissons, café	120	120	8				
Entretien et réparations informatiques	300	300	9				
Cotisations associations	325	325	10				
	38 556	40 000			38 556	40 000	
Programme de rénovation				**Programme de rénovation**			
Rémunération du personnel	13 400	9 800	1	Subvention SHQ	19 324	13 023	3
Avantages sociaux	2 694	1 890	3	Subvention SHQ travaux	120 000	128 177	3
Déplacements du personnel	2 500	1 253	4	Participation Socom		9 214	9
Formation et enseignement	650	-	6				
Téléphone	-	-	7				
Poste	55	70	7				
Utilisation du photocopieur	25	10	7				
Prog. rénovation paiement travaux	120 000	128 177	19				
Appropriation Déficit	0	9 214	28				
	139 324	**150 414**			**139 324**	**150 414**	
Total Partie 1	5 178 402	5 547 891			5 178 402	5 547 891	

MRC HAUTE-CÔTE-NORD BUDGET 2019 (SOMMAIRE)
PARTIE 2

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019	
Rémunération du personnel	738 964	774 035	1
Avantages sociaux	147 304	147 564	3
Déplacements du personnel	49 855	58 964	4
Déplacements des élus	1 000	500	5
Formation, congrès, colloques	17 900	15 975	6
Frais fonctionnement administratifs	26 374	31 468	7
Aliments, boissons, café	1 060	1 270	8
Dépenses informatiques	12 378	7 986	9
Cotisations et abonnements	4 725	8 610	10
Entretien - Batisse et terrain	22 496	30 485	11
Médias	20 810	25 000	12
Ameublement	2 179	3 500	13
Vêtements, chaussures pièces et acces.	2 820	3 700	14
Immatriculation et entretien véhicules	3 532	67 895	15
Honoraires professionnels	51 912	55 186	16
Fonds mise en valeur	19 425	15 000	17
Remb. Dette L.T. et frais bancaires	30 500	165 850	18
Aide financière, mun. org. et communauté	776 028	843 714	19
Transfert vers d'autres départements	157 900	157 900	22
Transfert état d'investissement	394 728	101 850	23
Dépenses spéc. foresterie et sylviculture	105 680	64 775	24
Dépenses spéc. gestion mat. résid.	2 051 413	1 988 536	25
Dépenses spéc. transport	360 709	417 563	26
Dépenses spéc. dév économique	178 710	354 740	27
Appropriation de déficit		85 175	28
	5 178 402	5 427 241	

PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019	
Quotes-parts	2 012 153	1 970 347	1
Appropriation surplus	536 714	506 737	2
Subventions gouv.	391 616	1 656 439	3
Services rendus	38 556	40 000	5
Revenus de placements	900	900	6
Revenus d'organismes + mun.	3 680	4 000	8
Transf. prov. d'autres départ.	1 203 204	225 263	9
Autres revenus	15 205	9 500	11
Revenus forest. et sylvicoles	161 300	134 800	12
Revenus de gest. mat. résid.	618 074	702 255	13
Revenus transport	197 000	177 000	14
	5 178 402	5 427 241	

ANNEXE 3
(Résolution nº 2018-11-246)

M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
Répartition des quotes-parts pour l'exercice financier 2019

CODE	MUNICIPALITÉ	LÉGISLATION	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	ÉVALUATION FONCIÈRE	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	SCHÉMA COUV. RISQUES	TRANSPORT COLLECTIF	TRANSPORT ADAPTÉ	TOTAUX:	Quotes-parts 2018	Différences
95005	TADOUSSAC	10 602	209 365	37 253	9 536	2 023	501	270	269 551	272 128	(2 577)
95010	SACRÉ-CŒUR	16 895	287 063	38 445	20 978	2 523	1 103	594	367 601	430 513	(62 912)
95018	LES BERGERONNES	7 254	124 783	49 815	8 139	1 188	428	230	191 838	177 178	14 660
95025	LES ESCOUMINS	18 318	309 531	64 244	22 086	2 815	1 161	625	418 781	448 222	(29 441)
95032	LONGUE-RIVE	7 751	139 419	39 342	11 684	908	614	331	200 049	181 906	18 143
95040	PORTNEUF-SUR-MER	5 285	85 092	25 379	7 758	644	408	220	124 787	115 262	9 525
95045	FORESTVILLE	25 197	519 877	36 845	35 525	3 248	1 868	1 006	623 567	645 727	(22 160)
95050	COLOMBIER	5 489	84 999	37 402	7 909	687	416	224	137 125	139 073	(1 948)
NR950	T.N.O.	3 208		34 875		962			39 046	57 817	(18 771)
	TOTAUX:	100 000	1 760 129	363 600	123 616	15 000	6 500	3 500	2 372 345	2 467 826	(95 481)
	ESSIPIT		36 819		2 979				39 798	41 041	(1 243)
		100 000	1 796 948	363 600	126 595	15 000	6 500	3 500	2 412 142	2 508 867	(96 725)

Q-P PROPOSÉES 2019	100 000	1 796 948	363 600	126 595	15 000	6 500	3 500	2 412 142	Q-P 2019	2 412 142
Q-P 2018	108 678	1 827 809	419 300	126 580	20 000	4 500	2 000	2 508 867	Q-P 2018	2 508 867
DIFFÉRENCES TOTALES	(8 678)	(30 861)	(55 700)	15	(5 000)	2 000	1 500	(96 725)	Différence	(96 725)

DG/09-01-19

MRC
La Haute-Côte-Nord

ANNEXE 4
(Résolution nº 2018-11-247)

TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)
BUDGET 2019

CHARGES	Budget 2018	Budget 2019
Conseil		
Rémunération des élus	11 151	11 375
Avantages sociaux des élus	600	615
Frais de déplacement élus	4 500	5 300
Journaux	2 500	1 500
Quote-part législation	3 466	3 208
Gestion financière et administrative		
Rémunération du personnel	80 750	78 261
Avantages sociaux	16 181	15 196
Frais de déplacement	800	1 500
Colloques	2 500	2 500
Frais de congrès	1 500	1 500
Frais de représentation		100
Conseillers juridiques	6 000	6 000
Vérification des livres	2 293	2 295
Honoraires professionnels	47 414	54 804
Frais de huissier	200	200
Traitement de données	1 361	1 365
Formation et enseignement	600	600
Réception	400	400
Évaluation		
Quote-part	53 075	34 875
Autres		
Poste	2 300	2 300
Téléphone	1 100	950
Assurances	6 636	6 660
Cotisations et abonnements	1 970	1 980
Location de bureau	16 827	17 164
Location de timbreuse	180	180
Utilisation de photocopieur	550	550
Aliments, boissons, café	640	450
Vêtements, chaussures et access.	350	350
Fournitures de bureau	3 000	2 000
Mauvaises créances	1 000	1 000
Remboursement taxes trop perçues	300	300
Location de véhicules	500	500
Entretien et réparations informatiques	4 700	5 000
Ameublement	325	
Sûreté du Québec		
Versements S.Q.	37 104	39 941
Sûreté incendie		
Entente incendie Hydro-Québec	5 000	5 000
S.U.M.I. (Service d'urgence)	20 000	20 000
Quote-part schéma couv.risques	1 276	962
Matières résiduelles		
Élimination comp. Municipalités et zecs	32 067	30 340
Rémunération employés	16 502	17 410
Avantages sociaux	2 934	3 095
Frais de déplacements	750	750
Communications	600	500
Location de véhicules	2 300	2 000
Aménagements	25 000	20 886
Opérations	9 632	26 441
Honoraires professionnels		
Honoraires professionnels	30 385	31 150
Frais bancaires	740	740
Transfert état d'investissement	2 310	
Total TNO	462 269	460 193

PRODUITS	Budget 2018	Budget 2019
Taxes foncières générales	283 517	285 582
Taxes spéciales S.Q.	37 103	39 941
Appropriation surplus	51 682	50 000
Comp. Tenant lieu de taxes	2 576	2 575
Pacte fiscal - comp. Terres publ.	35 545	35 545
Entente incendie Hydro-Québec	5 150	5 150
Baux location	30 000	30 000
Revenus frais administration	12 000	6 800
Part. fonds mise en valeur baux	2 500	2 500
Droits de mutation	1 700	1 600
Permis de construction	150	150
Revenus intérêts arriérés	346	350
	462 269	460 193